



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 décembre 2025

### PSC Santé

## La FGF-FO retire sa signature de l'accord interministériel !

En 2022, la FGF-FO avait mandat pour signer l'accord majoritaire concernant la protection sociale complémentaire (PSC) en matière de santé pour les fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique de l'Etat.

Cet accord devait à la fois améliorer le pouvoir d'achat, soutenir les solidarités familiale et intergénérationnelle et engager un couplage de la prévoyance.

Force est de constater que ces objectifs ne sont pas atteints, bien au contraire, avec une attaque contre le système mutualiste à but non lucratif (partenaire historique des ministères). L'ensemble des accords ministériels impose des contraintes sans précédent aux agents, même si la situation est plus favorable dans deux ministères avec un couplage santé - prévoyance au ministère de l'Economie et des Finances et un accord plus équilibré à l'Intérieur.

Dans le même temps, la ministre de l'Action et des Comptes publics, Amélie de Montchalin, et le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, David Amiel, gèlent le point d'indice, n'ouvrent pas de négociation sur la grille indiciaire, et en totale contradiction avec l'esprit initial de l'accord, dégradent les conditions de vie des agents malades en réduisant leur rémunération de 10%.

Pour la FGF-FO, la PSC Santé dans la Fonction publique de l'Etat a donc été détournée de ses objectifs et ce n'est pas la contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé au taux de 2,05% des cotisations perçues (pour un montant de 1 milliard d'euros) votée dans le projet de Loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2026 qui va nous rassurer étant donné les craintes légitimes sur l'augmentation des futures cotisations.

Pour ces raisons, la FGF-FO revendique une amélioration générale de la PSC Santé et une nouvelle négociation pour les agents publics et leurs ayants droits, ce qui implique de revoir en profondeur l'accord actuel.

Face à un accord dont la déclinaison ne respecte en rien ses objectifs, la FGF-FO retire officiellement sa signature et ne se considère en rien engagée par les choix du Gouvernement et des administrations.